



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 10 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

-- RÉFÉRENDUM DU 4 NOVEMBRE 2018 --

INSCRIPTIONS EN BUREAU DE VOTE DELOCALISE : OUVERTURE DU CENTRE ADMINISTRATIF DES 7 HEURES

Les électeurs des îles ont jusqu'au vendredi 14 septembre pour choisir de voter dans un bureau de vote délocalisé de Nouméa le 4 novembre prochain. Afin de permettre à tous de faire valoir ce droit d'option, les horaires de la permanence d'accueil sont élargis.

Les inscriptions se déroulent au **centre administratif du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie**, 9 bis rue de la République à Nouméa, en continu et sans rendez-vous **de 7 heures à 16 heures.**

Vous devrez simplement vous munir de votre pièce d'identité et remplir un formulaire.

Pour rappel, ce choix ne concerne que le référendum du 4 novembre. Si vous demandez à voter dans un bureau de vote délocalisé vous ne pourrez pas changer d'avis pour ce scrutin. En revanche, vous voterez toujours dans votre bureau de vote d'origine pour les prochaines élections.

Les règles d'établissement des procurations étant plus strictes pour ce scrutin, **le bureau de vote délocalisé est le moyen le plus simple pour les électeurs** des îles résidant sur la

Contact presse :
Charlotte Mannevy
☎ 26 64 22 – 77 71 93
@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr



Grande Terre, et qui savent qu'ils ne seront pas présents dans leur commune d'origine le 4 novembre, d'être sûrs de pouvoir s'exprimer.

A l'occasion de l'enregistrement de votre demande au haut-commissariat, un récépissé attestant du dépôt de votre demande vous sera remis.

Vous recevrez votre carte électorale spéciale pour le référendum ainsi que toute la propagande électorale à votre adresse dans votre commune insulaire.

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr